Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_23-DE

Délibération n°2026-06-23

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Marie BERTHET

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est nécessaire de créer, au tableau des effectifs des emplois permanents, plusieurs postes afin d'anticiper la rentrée de septembre et l'organisation des services :

- un poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux et le service en restauration scolaire à temps non complet (30h hebdomadaires) à compter du 1er septembre 2026. L'agent recruté remplace un agent parti en retraite au 1er juillet 2026.
- un poste d'adjoint d'animation à temps complet. Il s'agit d'une augmentation du temps de travail d'un agent en poste actuellement (24 heures hebdomadaires). L'agent s'est vu confier de nouvelles missions suite au départ en retraite d'une collègue au 1er janvier 2026. De plus, son emploi du temps a été revu durant les périodes de vacances scolaires afin qu'elle intervienne plus régulièrement en accueil de loisirs.
- un poste d'adjoint technique (emploi d'agent des services techniques - jardinier) à temps complet. En raison de la mutation d'un agent du service technique, un recrutement a été organisé. Il convient donc de créer ce nouveau poste au tableau des effectifs. L'ancien poste (grade d'adjoint technique principal de 1ère classe) sera supprimé du tableau des effectifs.

Lors d'un prochain conseil municipal, il conviendra de supprimer les postes devenus vacants. La saisine du comité technique départemental doit être faite au préalable.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1er septembre 2026 tel que présenté en annexe
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET